

Facture



Référence de facture : FR002LBQ-19011

Émise le 20 févr. 2019

Référence du virement : MGdyatqql0

AU NOM ET POUR LE COMPTE DE

Maxime Ravier
Maxime Ravier
10 Passage Saint Pierre Amelot
75011 Paris France
SIRET : 82991174200023

CLIENT

SophroKhepri
188 Grande Rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur marne, France
Contact : Evelyne Revellat

PRESTATION

Création de 4 prévisionnels pour 4 activités avec un consolidé et des tableaux de bord pour l'activité principale

Détail	Quantité	Prix unit. (HT)	TOTAL (HT)
Réalisation d'un modèle excel avec 4 prévisionnels pour 4 activités avec des variables pour que les hypothèses soient facilement modifiables. Un consolidé des 4 activités sera également réalisé. Des tableaux de bord seront également intégrés pour l'activité principale. Enfin pour chaque activité sera réalisé un tableau de suivi de trésorerie ainsi qu'un tableau de suivi de trésorerie consolidé. Le rendu du travail sera réalisé dans les locaux de Khépri Santé.	1	900	900 €
		TOTAL (HT)	900 €
		TVA (0%)	0 €
		TOTAL TTC	900 €

Pour payer par virement, veuillez utiliser les coordonnées bancaires ci-dessous en veillant à bien reporter la référence de la transaction : **MGdyatqql0**

Bénéficiaire : MALT
IBAN : FR7618829754160284210614072
BIC : CMBRFR2BCME

Pour payer par carte bancaire :
<https://www.malt.fr/mission/5c5472d4fe41437b59b48df3/payment>

Maxime Ravier, Micro entrepreneur enregistré sous le numéro 82991174200023.

Exonéré de TVA en vertu des articles 151-0 et 293 B du CGI, dans la mesure où l'entreprise respecte les limites de chiffres d'affaires qui y sont fixées.

Numéro de TVA Intracommunautaire (facultatif) : non renseigné

La facture est payable sous 15 jours.

Tout règlement effectué après expiration du délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.